Envoyé en préfecture le 18/04/2019
Reçu en préfecture le 18/04/2019
Publié le
ID : 060-216004259-20190411-DEL182019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 11 avril 2019

N° 18/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
05/04/2019

Date d'affichage
05/04/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 11 avril 2019 à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05/04/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. RIGOLET Michel ; Mme RULENCE Dorothée, M. MARTINEZ Laurent, Mme QUIGNAUX-MOINAT Laetitia, Mme VILLEMAINE Véronique, M. LECHEVALIER Gilles, M. PEIFFER Philippe, Mme SOLINAS Brigitte,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

- M. FERRY Dominique donne pouvoir à Hubert BRIATTE
- Mme CHARTIER Florence donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
- Mme Isabelle VILAIN donne pouvoir à Mme SOLINAS Brigitte

Etai(ent) excusé(s) : M. KOUAOVI Éric
Etai(ent) non excusé(s) : Mme PARENT Nathalie, Mme MAROT Catherine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. RIGOLET Michel

OBJET

DEROGATIONS SCOLAIRES

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'au vu de la baisses, depuis 2 ans, des effectifs scolaires et du taux de natalité, des démarches ont été effectuées afin d'éviter la fermeture d'une classe programmée pour septembre 2019. Cependant M. le Maire demande l'avis des conseillers municipaux sur l'acceptation ou le refus des demandes dérogations scolaires tout en sachant que la commune a les structures nécessaires pour accueillir les enfants en périscolaire et cantine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** son aval pour une « non autorisation de dérogations scolaires » pour les prochaines années à venir (sauf pour des raisons médicales sérieux).

Ainsi fait et délibéré le 11/04/2019, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)

Hubert BRIATTE